

# ARRETE DU MAIRE N° PM-2025-535 PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCUI ER

# DEMENAGEMENT 16 RUE PEYROTTE

## Le Maire de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ; VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU le code de la route;

VU le Code de la voirie routière ;

**VU** l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

CONSIDERANT la demande de Madame SALMI Sabah pour un déménagement, au 16 Rue Peyrotte ;

**CONSIDERANT** qu'il convient par mesure de sécurité de réglementer le stationnement pour permettre le bon déroulement d'un déménagement ;

#### ARRETE

#### Article 1:

Le stationnement sera interdit sur les 2 emplacements entre La résidence Les Tiradous et la résidence Peyrottes (photo annexe), le samedi 27 septembre 2025 de 08h00 à 12h00.

### Article 2:

La signalisation règlementaire conforme aux dispositions de l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et maintenue par le demandeur Madame SALMI Sabah.

#### Article 3:

Le présent arrêté sera affiché sur le lieu de déménagement.

#### Article 4:

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

#### Article 5:

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

### Article 6: Ampliation sera adressée à :

- M. le Directeur Général des Services,
- M. le Directeur de services Techniques municipaux,
- M. le Responsable de la Police Municipale,
- M. le Lieutenant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Fait à Clermont l'Hérault, le 23 septembre 2025.

Par délégation du Màire. Le 1<sup>er</sup> Adjoint,

Jean-Marie SABATIER.